

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/04

N° Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Arrondissement de
BESANCON

Du registre des délibérations du C.C.A.S

Canton de Besançon 1

Séance du 25/03/2024

**Nota – le Président certifie que
la convocation a été faite le
19/03/2024 et que le nombre des
membres en exercice est de onze**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Bureau du C.C.A.S de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Emile BOURGEOIS.

Présents : Mmes SIMON BOUVRET, DELESSARD, GILLET, TANNIERES, CREVOISIER, DUBIEZ, MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT

Absentes excusées :

Mmes CHANEY, AYMONTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Geneviève SIMON BOUVRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

CARTES AVANTAGES JEUNES

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS que la Carte Avantages Jeunes propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté.

Il présente le courrier du CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) de Bourgogne Franche Comté qui propose de renouveler le partenariat pour l'année 2024/2025.

Monsieur le Président propose la gratuité de la carte pour les jeunes de la commune âgés de 6 à 26 ans.

Après avoir délibéré, les membres du C.C.A.S, présents ou représentés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *D'acquérir 150 cartes jeunes au tarif de 9€*
- *De proposer la gratuité de la carte pour les jeunes de 6 à 26 ans de la commune de Franois*
- *De prendre en charge la totalité de la carte avantages jeunes.*

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 AVR. 2024



Contrôle de légalité

Fait et délibéré, le 25 mars 2024

Le Président,
Emile BOURGEOIS

